

Mairie déléguée de TORTISAMBERT
1737 route de Tortisambert
Tortisambert
14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

ARRÊTÉ N° 29/2026/AT

Arrêté pour Travaux génie civil déploiement fibre optique

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire délégué de TORTISAMBERT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de SSADI Hasnaa pour BEAUVAL pour Travaux génie civil déploiement fibre optique.
Considérant que les travaux doivent commencer le 11 février pour une durée de 45 jours.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation par des feux tricolores et un basculement de circulation sur chaussée opposée.
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : La réglementation sur le chantier sera réglementée par des feux tricolores et un basculement de circulation sur chaussée opposée. Les véhicules légers et poids lourds seront limité à une vitesse de 30 km/h, interdiction de dépasser ni de stationner.

Article 2 : La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de GENDARMERIE de LIVAROT, au demandeur, et Policier Municipal.

Fait à Tortisambert, le 10 février 2026

Le Maire délégué,
Jean-Claude BÉNARD

